



Le syndicat des
professionnels de la finance

29^e assemblée générale annuelle

Renseignements aux électeurs



Conseil d'administration



Dany Richard, MBA, CPA, CMA
Président et président du Conseil
d'administration

drichard@acfo-acaf.com | poste 260



Louise Amyot, CPA, CGA
Vice-présidente

lamyot@acfo-acaf.com



Nicole Bishop-Tempke, CPA, CGA
Vice-présidente

nbishoptempke@acfo-acaf.com



Tony Bourque, CPA, CGA
Vice-président

tbourque@acfo-acaf.com



Karen Hall, CPA
Vice-présidente exécutive

khall@acfo-acaf.com



Rob Hawkins
Vice-président

rhawkins@acfo-acaf.com

Association canadienne des agents financiers

193, ch. Richmond
Ottawa (Ontario) K1Z 6W4

Tél : 613-728-0695 ou 1-877-728-0695

Télé : 613-761-9568

**Enjeux en milieu de travail, négociations et
relations de travail**

labourrelations@acfo-acaf.com

Personnel



Scott W. Chamberlain
Directeur des relations de travail et Avocat
général
schamberlain@acfo-acaf.com | poste 225



Nicolas Brunette-D'Souza
Conseiller en relations de travail
nbrunette-dsouza@acfo-acaf.com | poste 231



Mathieu Delorme
Conseiller en relations de travail
mdelorme@acfo-acaf.com | poste 244



Vivian Gates
Conseillère en relations de travail
vgates@acfo-acaf.com | poste 226



Stéphanie Rochon
Conseillère en relations de travail
srochon@acfo-acaf.com | poste 235



Danielle Viel
Conseillère en relations de travail
dviel@acfo-acaf.com | poste 245



Joe Boughner
Directeur des communications et des
affaires publiques
jboughner@acfo-acaf.com | poste 241



Lauren Doty
Agente des projets
ldoty@acfo-acaf.com | poste 247



Madeline Rodriguez
Agente des communications et recherche
mrodriguez@acfo-acaf.com | poste 258



Catherine Larrivée
Directrice administrative
clarrivee@acfo-acaf.com | poste 224



Shelina Jamal, CPA, CA
Contrôleuse
sjamal@acfo-acaf.com | poste 230



Nikki Gadoury
Adjointe administrative
ngadoury@acfo-acaf.com | poste 100



Gabrièle Roy
Agente des services aux membres
groy@acfo-acaf.com | poste 261

Lettre de bienvenue	2
Ordre du jour	3
Rapport annuel de 2018	4
Introduction	4
Perfectionnement professionnel	5
Phénix	7
Engagement des membres	9
Négociation collective et mieux-être des employés	11
Enjeux en matière de représentation	13
Activités de l'ACAF	15
Conclusion	17
Renseignements aux électeurs	18
Règles de l'ACAF relatives au vote	18
Résolutions	22
Compte rendu de la 28 ^e AGA (2017)	19
États financiers consolidés (2017)	32
Budget de 2019	45
Candidats à l'élection	47

Chères collègues FI, Chers collègues FI,

Alors que j'arrive à mi-mandat, ou presque, je me dois de vous dire combien je suis toujours aussi émerveillé par cette occasion inouïe que vous m'avez offerte d'être à votre service. En effet, j'ai le privilège de côtoyer les personnes haut placées du gouvernement et de Nav Canada, les ministres et les sénateurs, les chefs syndicaux de partout au pays et de l'étranger et, surtout, de leur raconter l'expérience collective de tous les membres, la valeur de leur contribution à titre de professionnels de la finance et les défis qui sont leur en milieu de travail.

L'intégrité et le professionnalisme qui caractérisent notre communauté ont contribué à asseoir la réputation de l'ACAF, ce qui lui permet d'en faire toujours plus.

Ce n'est pas dire que tout baigne dans l'huile. En effet, le système de paye Phénix continue de jeter une ombre gigantesque sur l'ensemble des membres de la fonction publique. Tous sont touchés, directement ou indirectement, qu'il s'agisse des problèmes de paie ou de l'angoisse attribuable à une charge de travail d'autant plus grande. Nous avons été bons premiers à nous inquiéter de l'incidence à long terme de cet imbroglio sur le système de gestion financière, car s'il est une chose qui est devenue claire en 2018, c'est que nous aurons à en vivre les conséquences pendant encore de nombreuses années.

Quoi qu'il en soit, maintenant que nous discutons de l'administration de la paie à l'avenir et que nous sommes sur le point de retourner à la table de négociation au nom des membres-



fonctionnaires, notre bonne réputation nous confère un pouvoir d'influence sans précédent. L'ACAF joue dorénavant dans la cour des grands au même titre que d'autres syndicats plus puissants, et ce, tant au pays qu'à l'étranger.

Nous vous offrons plus de formation et de perfectionnement que jamais auparavant grâce au Programme mixte de perfectionnement professionnel d'une valeur d'un million de dollars. Nous vous rencontrons plus souvent en personne à la lumière de notre engagement renouvelé à l'égard de la mobilisation des membres et notre personnel industriel et dévoué continue de vous assurer des services de grande qualité en matière de relations de travail. Nous nous laissons guider par votre professionnalisme et, ensemble, notre communauté est devenue la voix du changement et une force au service du bien.

C'est un honneur pour moi de vous représenter et je me réjouis à l'idée de pouvoir travailler à vos côtés pour accomplir plus encore dans les années à venir.

Le président et président du conseil d'administration,
Dany Richard, MBA, CPA, CMA



Ordre du jour

Jeudi 7 novembre 2018

l'InterContinental Montréal
360 rue Saint-Antoine Ouest
Montréal (Québec) H2Y 3X4

Début de l'inscription et cocktails	16h30
Mot d'ouverture	17h20
Début du service du dîner	15h30
Présentation des bourses d'études de 2018 de l'ACAF	18h15
Mot du président : Rapport annuel et budget	18h30
Q&R et Autres questions	19h15
Résultats du vote (élections et résolutions)	20h00
Levée de la séance	20h15

Introduction

L'ACAF a pu faire avancer plusieurs dossiers clés en 2018, malgré les conséquences néfastes de la débâcle du système de paye Phénix.

Le perfectionnement professionnel étant une préoccupation pérenne des membres, vous êtes plus nombreux que jamais à saisir les occasions que vous offre l'ACAF. Nous avons redoublé nos efforts pour aller vous rencontrer en milieu de travail. En effet, nous avons tenu un nombre record d'événements en personne. Par ailleurs, nous avons emménagé dans de nouveaux bureaux dans un immeuble moderne, professionnel et à proximité de nombreux lieux de travail principaux afin de mieux vous servir. Nous sommes situés le long d'un important corridor de transport à Ottawa, y compris l'éventuelle station TLR, ce qui représente un investissement sûr à long terme. L'Association jouit d'une solide réputation et cela est, en grande partie, attribuable à l'excellente réputation de ses membres. Nous sommes fiers de représenter la communauté de professionnels que vous êtes et nous anticipons ce que nous réserve la nouvelle année.

Perfectionnement professionnel

Mise à part la rémunération, les membres de l'ACAF accordent clairement la priorité au perfectionnement professionnel.

Il n'y a pas lieu de s'en étonner. Nous vous représentons et nous savons combien vous prenez au sérieux votre rôle de gestionnaires professionnels des fonds publics. Nous sommes ravis d'avoir pu offrir un nombre sans précédent d'occasions de formation et de perfectionnement professionnel à un nombre record de membres au cours de l'année écoulée et l'avenir s'annonce des plus prometteurs.



Les quelques 1 100 participants à la Mise au point du printemps en ont fait un succès sans précédent ! En effet, les FI sont venus nombreux pour entendre les propos inspirants des conférenciers de marque, comme Peter Mansbridge, ainsi que pour tirer des enseignements des exposés éducatifs et ainsi veiller à leur cheminement professionnel et à leur épanouissement personnel.

2018 : ce que nous avons fait

- En 2018, nous avons bouclé la première année du Programme mixte de perfectionnement professionnel (PMPP) et élaboré la programmation de la deuxième année. Plus de 1 750 membres ont pu assister à des cours de formation ou participer à des événements sous la bannière du PMPP en 2017-2018, y compris notamment de la formation sur le leadership, le cycle financier et la formation linguistique, et ce, à la grandeur du pays et dans la région de la capitale nationale.
 - Notre activité-phare en matière de perfectionnement, la Mise au point annuelle, a attiré plus de 1 000 participants à Ottawa pour écouter les exposés de Peter Mansbridge, de Mercedes Watson, spécialiste de la résolution de conflits au travail, du Dr Brian Little, psychologue de la personnalité, et de Kevin Page, ancien directeur parlementaire du budget.
 - Plus de 550 membres ont assisté à des rencontres d'information à Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal et Halifax afin d'en savoir plus sur l'intelligence émotionnelle, la résolution de conflits au travail, le leadership et la communication professionnelle.
 - Plus d'une centaine de membres ont suivi le cours exceptionnel offert par l'Institut des finances publiques et de la démocratie, animé par Kevin Page, ancien directeur parlementaire du budget.
- Près de 400 membres se sont adonnés à la formation linguistique.
- Cent membres ont participé à un programme adapté à leurs besoins en matière de leadership.
- Quatre-vingt-dix membres ont pu observer leurs collègues à leur poste de travail et se familiariser avec les opérations locales grâce au programme d'échange des FI.
- Nous avons également cherché à renforcer nos liens avec les chefs des finances des différents ministères et le Bureau du contrôleur général (BCG), afin que les membres puissent profiter pleinement de ces programmes et de ces possibilités de formation.

2019 : ce que nous allons faire

- Selon nos prévisions, d'ici le printemps de 2019, environ 2 000 membres auront suivi les différents cours de formation faisant l'objet du PMPP de 2018-2019 dont le point culminant sera la Mise au point du printemps de 2019, le 4 juin prochain. Nous procéderons alors à la planification du programme de 2019-2020 et nous nourrissons l'espoir de former plus de 2 000 membres.
- Nous veillerons aussi à ce que les membres souscrivent en grand nombre au PMPP à même leur plan d'apprentissage annuel, avec l'appui du BCG et des chefs des finances ministériels.



Les participants du PMPP ont apprécié les possibilités d'échange et d'observation au poste de travail, ainsi que la formation sur le leadership et la formation linguistique sans oublier un nombre record d'activités à la grandeur du pays.

Phénix

Le système de paye Phénix est une catastrophe monumentale et l'enjeu principal auquel l'ACAF et ses membres ont eu à faire face au cours de l'année écoulée.

Alors que le gouvernement s'est concentré sur la prochaine génération de l'administration de la paie des fonctionnaires, nous nous sommes battus pour faire partie des conversations à ce sujet, tout en veillant à ce que ceux qui ont été affectés par Phénix soient pleinement indemnisés. Les problèmes persistent et ce n'est à rien y comprendre. Quoi qu'il en soit, nous épuisons tous les recours possibles tout en nous attaquant aux problèmes structurels et systémiques qui ont menés à cette catastrophe.

2018 : ce que nous avons fait

- Grâce à la rétroaction des membres FI ayant participé à l'Étude d'impact de Phénix sur la communauté FI, nous avons été bons premiers à faire part de nos préoccupations à l'employeur au sujet de la détérioration des contrôles financiers et du risque de fraude associé aux paiements d'urgence motivés par le système Phénix. Nous avons également soulevé ces mêmes préoccupations dans les médias en réaction au rapport du vérificateur général.
- Nous avons présenté un mémoire au Comité permanent des finances de la Chambre des communes lors de son processus de consultation pré-budgétaire dans lequel nous exhortons le gouvernement à révoquer les autorisations générales qui permettent à l'employeur de passer outre les contrôles financiers associés aux problèmes Phénix.
- L'ACAF ainsi que d'autres syndicats et employeurs ont une position de meneur pour déterminer les compensations et les dommages pour les fonctionnaires touchés par Phénix, directement et indirectement. Il y aura sans doute une annonce en ce sens dans les semaines à venir.
- Nous avons aussi obtenu une place – prise – au comité qui se penche sur les exigences propres à un nouveau système d'administration de la paie, question de ne pas répéter les erreurs du passé.

Nous faisons partis des quatre syndicats représentés au sein de ce comité.

- Durant toute l'année, nous sommes venus en aide aux membres touchés par Phénix : nous avons fait avancer le dossier de certains dans toute la mesure du possible et nous avons étoffé celui des autres.

2019 : ce que nous allons faire

- Alors qu'on s'applique à concevoir le prochain système d'administration de la paie, nous veillerons à éviter les erreurs du passé, y compris s'assurer que tout fonctionnaire qui identifie un éventuel problème puisse en faire part à qui de droit avant l'instauration du nouveau système.
- Nous obligerons l'employeur à rendre des comptes relativement aux ennuis attribuables au système de paie Phénix et nous veillerons à régler tous les problèmes de paie sans exception.
- Nous nous débattons afin que le gouvernement adopte des contrôles financiers et agisse avec diligence raisonnable afin d'éviter la fraude ou la gestion éhontée des paiements d'urgence motivés par Phénix.
- Nous sensibiliserons les hautes instances à la charge de travail accrue des professionnels de la finance et nous ferons pression pour qu'elles nous accordent les ressources supplémentaires voulues pour l'assumer.

Engagement des membres

Aller au-devant des membres est une priorité clé à chaque année, mais cette année c'est d'autant plus important étant donné les problèmes récurrents du système de paye Phénix.

Nous comptons sur l'employeur pour nous dire qui, d'un mois à l'autre, est membre et qui ne l'est pas et la qualité de cette information s'est détériorée sans oublier toutes les autres difficultés que pose Phénix. Ainsi, il est d'autant plus important de rencontrer les membres en personne, à la grandeur du pays. Selon notre sondage « *L'heure juste* », la nette majorité se dit satisfaite des services qu'elle reçoit de l'ACAF. Il nous incombe de garder le contact afin que nous puissions vous fournir l'information dont vous avez besoin pour protéger vos droits.



Lors de rencontres d'information tenues partout au pays, les membres de l'ACAF ont pu poser leurs questions directement aux dirigeants de l'association.

2018 : ce que nous avons fait

- Nous avons tenu un nombre record de rencontres en personne avec les membres partout au pays cette année, y compris des rencontres d'information sur l'heure du midi à Edmonton, Niagara Falls, Mississauga, Ottawa et Charlottetown, ainsi qu'une soirée de réseautage à Ottawa et, par le truchement du PMPP, des rencontres d'information régionales à Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal, Moncton et Halifax.
- Nous avons également multiplié les contacts par téléphone en septembre et en octobre afin de disposer d'une information à jour sur les membres.
- Nous disposerons sous peu d'une nouvelle base de données sur les membres qui nous permettra de mieux vous servir tout en vous

permettant d'exercer un plus grand contrôle sur l'information que voulez recevoir de votre syndicat.

2019 : ce que nous allons faire

- La nouvelle base de données sur les membres sera en service en 2019.
- Nous allons aussi élargir notre programme d'engagement des membres en personne en multipliant les activités et les occasions qui vous permettront d'échanger davantage avec votre syndicat et les uns avec les autres.
- Nous prévoyons assurer la mise en œuvre d'un nouveau programme de représentants de l'ACAF afin d'accroître notre visibilité sur les lieux de travail et grâce auquel vous aurez des occasions plus nombreuses d'échanger avec le syndicat et de l'aider à représenter vos collègues.



Négociation collective et mieux-être des employés

La négociation collective est au cœur même de ce que nous faisons à l'ACAF.

En plus de venir en aide aux membres qui négocient des conventions collectives avec le Conseil du Trésor (pour les fonctionnaires) et avec NAV Canada, nous menons présentement un processus de négociation parallèle pour le nouveau Programme de soutien et mieux-être des employés (PSMEE) de la fonction publique, comme le prévoit la convention collective des FI la plus récente. Nos membres à l'emploi de NAV Canada ont ratifié leur convention actuelle en 2017 et celle-ci arrivera à terme en 2020. Aussi, cette année, nous avons mis l'accent sur les négociations avec le Conseil du Trésor en vue de conclure une nouvelle convention collective et le nouveau PSMEE.



La première rencontre de négociation collective dans la fonction publique a eu lieu au siège social de l'ACAF du 2 au 4 octobre dernier pour discuter du renouvellement de la convention collective qui arrive à terme en novembre prochain.

2018 : ce que nous avons fait

- L'ACAF a entrepris des négociations au même titre que d'autres syndicats pour préciser les détails du Programme de soutien et mieux-être des employés. Ces négociations sont distinctes de celles liées à la convention collective principale. Les représentants de l'ACAF sont membres du comité technique et du comité de la haute direction chargés de veiller au mieux-être des employés.
- Nous sommes déterminés à obtenir une meilleure couverture pour les membres de la fonction publique que celle à laquelle ils ont droit présentement aux termes du régime des congés de maladie. Les négociations se poursuivent et nous espérons pouvoir saisir les membres d'un plan d'action dans l'année à venir.
- Au cours de l'été, nous avons aussi donné l'avis de négociation pour renouveler la convention collective de la fonction publique. L'échange des propositions a eu lieu en septembre et nous avons eu une première séance de négociation en octobre, avant la date d'expiration de novembre et le début des négociations pour d'autres syndicats.

- Nous avons mené des recherches approfondies, y compris une analyse des conventions collectives d'autres groupes et l'identification de comparateurs dans le secteur privé afin d'appuyer les efforts de l'équipe de négociation.
- Nous avons également procédé à un sondage sur le régime de soins de santé de la fonction publique et nous avons communiqué nos priorités au comité qui se penche sur la question.

2019 : ce que nous allons faire

- Nous nous concentrerons sur la négociation d'une nouvelle convention collective pour les membres de la fonction publique qui soit juste et qui respecte votre rôle crucial de gestionnaires professionnels des fonds publics. Nous poursuivrons les négociations propres au Programme de soutien et mieux-être des employés dans le but de le mettre au point en prévision de la prochaine ronde de négociation et de l'enchâsser dans la convention collective. Cela étant, nous ne retarderons pas la conclusion d'une entente provisoire si le programme n'est pas prêt au moment de la ratification de la convention.

Enjeux en matière de représentation

Chaque année, l'ACAF travaille à de nombreux dossiers portant sur la représentation ou les enjeux clés intéressant l'ensemble de la fonction publique.

L'ACAF a fait pression pour faire apporter des améliorations à la législation en matière d'équité salariale et a travaillé pour protéger les dénonciateurs ainsi que régler la plainte sur l'équité salariale dans la fonction publique.

2018 : ce que nous avons fait

- **Équité salariale.** Nous avons été invités à faire partie du processus de consultation en vue d'élaborer une nouvelle loi proactive en matière d'équité salariale dans le secteur de la fonction publique fédérale grâce aux efforts de représentation qui ont été déployés et qui ont abouti à l'annonce d'une nouvelle loi par le gouvernement fédéral dans son budget de 2018. Nous avons conjugué nos efforts en ce sens avec d'autres syndicats de la fonction publique et avec le Congrès du travail du Canada qui maîtrise bien le dossier. Nous nous sommes également employés à régler notre propre plainte en matière d'équité salariale en faisant appel à une approche contentieuse aussi bien qu'informelle et collaborative.
- **Impartition et privatisation.** Nous avons entrepris un projet de recherche d'envergure afin de mieux comprendre la portée et l'ampleur de l'impartition des fonctions de gestion financière à même le secteur public. Nous sommes encore au début du processus, mais nous avons déjà retenu

l'attention des députés qui se sont montrés réceptifs à ce que nous leur demandons, soit de resserrer les mesures de contrôle en matière d'impartition et d'exiger une plus grande reddition de compte de la part des consultants externes. Nous avons également tissé des liens avec d'autres syndicats par le truchement du Congrès du travail du Canada et l'Internationale des services publics, ce qui nous donne un plus grand accès aux recherches et aux enseignements d'autres secteurs.

- **Dotation en personnel.** L'ACAF a témoigné devant le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires de la Chambre des communes qui examine présentement le système de dotation en personnel de la fonction publique. Nous lui avons fait part de nos préoccupations à l'égard des vices du processus et le fait que trop souvent les gestionnaires finissent par sous-traiter le travail par opposition à recruter des employés à temps plein parce que le système de dotation est trop inefficace.

2019 : ce que nous allons faire

- **Équité salariale.** Nous sommes optimistes et croyons pouvoir régler la plainte en matière d'équité salariale au cours de l'année à venir. Nous travaillons en étroite collaboration avec l'employeur pour trouver une solution visant à combler l'écart, à respecter les droits humains de notre groupe et à faire preuve de l'engagement de ce gouvernement vis-à-vis l'équité salariale avant les élections fédérales de 2019. De même, nous espérons voir la promulgation d'une nouvelle loi proactive cette année, de sorte qu'il n'y ait plus jamais d'écart de la rémunération entre les hommes et les femmes.
- **Impartition et privatisation.** Nous allons redoubler nos efforts en 2019, avec la publication, au printemps, des résultats d'un projet de recherche conjoint qui porte sur les conséquences de l'impartition, notamment un coût élevé, l'appauvrissement de la capacité à l'interne, les risques de fraude et l'absence de reddition de comptes.
- **Protection des dénonciateurs.** Le rapport 2017 du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires prévoit un cadre législatif pour mieux protéger les fonctionnaires qui dénoncent des actes répréhensibles. Nous comptons utiliser ce rapport pour porter cet enjeu à l'attention de tous les grands partis politiques avant les prochaines élections fédérales de 2019.
- **Classification.** Nous avons été prévenus que des changements pourraient être apportés à la norme de classification FI en 2019 et nous avons déjà entrepris des recherches en prévision de ces changements. Nous aurons plus d'informations en ce sens sous peu.



Dany Richard, président de l'ACAF, a rencontré une délégation de dirigeants de l'Internationale des services publics afin d'échanger avec eux sur le travail de la coalition internationale en matière de privatisation et de sous-traitance.

Activités de l'ACAF

Nous administrons judicieusement les cotisations des membres et nous sommes heureux de dire que celles-ci sont parmi les moins élevées de la fonction publique depuis des années.

Cette année, nous avons fait un investissement important. En effet, nous avons vendu notre ancien immeuble et siège social pour acheter un nouvel immeuble dans le quartier Westboro, à Ottawa. Pendant la transition, nous avons pu continuer de servir les membres efficacement, de gérer un nombre élevé de dossiers liés à Phénix et d'entretenir des relations clés avec différentes parties prenantes tout en respectant le budget.



Le nouveau siège social de l'ACAF à Ottawa se trouve à proximité des lieux de travail de ses membres, ce qui lui permet de les côtoyer davantage. Cet immeuble, situé dans un quartier très couru, représente un placement sûr.

2018 : ce que nous avons fait

- En 2018, nous avons finalisé la vente de nos anciens bureaux, promenade Queensview. Nous avons fait l'achat de cet immeuble en 2006 et il nous a bien servis, mais ayant grossi les rangs de nos membres au fil des ans, il a fallu accroître le personnel en conséquence et, au cours de l'année écoulée, il a fallu se rendre à l'évidence que nous étions maintenant trop à l'étroit. L'achat de cet immeuble s'est avéré un investissement judicieux car il a gagné en valeur pendant que nous en avons été propriétaire.
- Nous avons fait l'achat d'un nouvel immeuble à Westboro, tout près des membres qui travaillent à Tunney's Pasture où l'on peut se rendre aisément en transport public. Tout près de l'éventuelle station TLR, cet immeuble est suffisamment grand pour nous y accueillir tous confortablement et d'autres

encore. L'ACAF est maintenant une belle présence professionnelle dans un corridor de transport d'importance à Ottawa.

- En 2018, le nombre sans précédent de cas noté en 2017 n'a pas diminué, surtout en raison des problèmes persistants liés au système de paye Phénix. Malgré ce surcroît de travail, le sondage annuel sur la satisfaction des membres révèle que la majorité des membres se disent satisfaits des services que nous leur offrons.

2019 : ce que nous allons faire

- Nous continuerons de mettre l'accent sur la prestation efficace de services de qualité à nos membres.
- Nous utiliserons la nouvelle base de données sur les membres pour permettre aux membres d'exercer un plus grand contrôle sur l'information qu'ils reçoivent de l'ACAF afin de bonifier leur expérience.

Conclusion

Lorsque qu'une chose aussi fondamentale que le système de rémunération déraile, comme c'est le cas pour nos membres de la fonction publique, on peut se sentir impuissant et le problème peut vite prendre toute la place.

En effet, soutenir les membres touchés, signaler nos préoccupations quant à l'intégrité du cadre de gestion financière, veiller à dédommager les membres lésés et lutter pour éviter que ces problèmes ne deviennent récurrents, voilà qui a meublé notre temps en 2018 et qui continuera d'en faire autant en 2019. Tout comme vous, qui vous êtes adaptés et qui avez persévéré au travail, nous avons travaillé d'arrache-pied pour faire avancer les dossiers et les initiatives clés. À titre de représentants d'un groupe de professionnels dévoués, nous sommes motivés à être tout aussi dévoués et à lutter pour que vos droits soient respectés et vos milieux de travail aussi sains que possible. Nous sommes fiers de représenter votre communauté et de nos réalisations en 2018. Nous nous tournons maintenant vers l'avenir.

1. Les présentes règles sont établies conformément à l'alinéa 6.4.1 du Règlement no 1 de l'ACAF.
2. Le Conseil d'administration nomme un comité des candidatures (ci-après appelé le « comité ») composé d'au moins un (1) et d'au plus cinq (5) membres titulaires. Le comité est composé d'au moins trois (3) membres dans le cas où il y a élection à un poste du Conseil d'administration.
3. Le comité est responsable du processus de vote pour l'élection des administrateurs et l'adoption de résolutions et/ou de modifications sur lesquelles les membres sont appelés à voter lors d'une assemblée générale annuelle (AGA) ou d'une assemblée générale extraordinaire (AGE) (ci-après appelée l' « assemblée »).
4. Le comité est constitué au moins soixante (60) jours avant la date d'une AGA (Règlement no 1, alinéa 9.13.1) et vingt et un (21) jours avant une AGE (Règlement no 1, alinéa 9.12.2).
5. Le président ou la présidente du comité des candidatures (ci-après appelé « le président ou la présidente du comité »), est un administrateur ou une administratrice du Conseil d'administration qui sera nommé par le Conseil d'administration (Règlement no 1, alinéa 6.4.3). Le président ou la présidente du Conseil d'administration n'est pas éligible de siéger sur le comité des candidatures.
6. Le président ou la présidente du comité, ou son délégué ou sa déléguée parmi les membres du comité, est responsable de ce qui suit :
 - a. produire une affiche exposant le rôle et les responsabilités de l'administrateur et de l'administratrice, les exigences en matière de temps et le nombre approximatif de réunions;
 - b. garantir que le déroulement du vote soit sécuritaire et secret;

- c.** faire en sorte qu'il soit satisfait à toutes les exigences du Règlement no 1 en matière de préavis;
 - d.** fournir aux membres des instructions bilingues relatives au vote, y compris des détails quant à la manière d'exprimer son suffrage et d'obtenir du soutien si le membre a une question concernant le processus de vote;
 - e.** fournir un processus de mise en candidature;
 - f.** examiner les registres de l'ACAF afin de vérifier l'éligibilité de chaque candidat ou candidate et de confirmer la conformité avec les paragraphes 6.3 (Éligibilité) et 6.6 (Révocation des administrateurs) du Règlement no 1;
 - g.** référer les cas possibles d'inéligibilité au Conseil d'administration de l'ACAF pour fins de décision quant à l'éligibilité d'un candidat ou d'une candidate;
 - h.** faire rapport du processus et des résultats du vote à l'assemblée et répondre aux questions des membres présents;
 - i.** superviser les employés de l'ACAF chargés de l'administration du vote et leur donner des instructions;
 - j.** retenir les services de scrutateurs indépendants chargés du déroulement du vote;
 - k.** recommander au Conseil d'administration de l'ACAF, avec l'aide du Comité des finances et conformément à l'alinéa 7.1.2 du Règlement no 1, un barème de rémunération pour le président ou la présidente et le président ou la présidente du Conseil d'administration, lorsqu'il y a élection à la présidence, et communiquer ce barème à tous les candidats par écrit et au préalable du vote;
 - l.** écrire à tous les candidats après le vote afin de les remercier de leurs services;
 - m.** superviser les employés de l'ACAF pour ce qui est du processus de départ des administrateurs sortants (accès de l'ACAF aux courriels, matériel, listes de membres et accès au disque partagé, ainsi que cadeau de remerciement).
- 7.** Les membres du comité ne sont pas éligibles et n'ont pas le droit de proposer de résolution ou de modification à l'assemblée.
- 8.** Les membres du comité ne font pas campagne pour un candidat ou une candidate, une résolution ou une modification faisant l'objet d'un vote à l'assemblée.

- 9.** Le comité, sur avis aux membres signifié au moins soixante (60) jours avant l'AGA, lance un appel de candidatures aux postes d'administrateurs vacants et de résolutions.
- 10.** Pour être prises en considération, les candidatures et les résolutions doivent être soumises au président ou à la présidente du comité au plus tard quarante-cinq (45) jours avant la date de l'AGA.
- 11.** Dans le cas où un membre siégeant au Conseil d'administration accepte sa mise en candidature à un autre poste et, en conséquence, quitte son poste actuel par l'effet des règlements, un autre appel de candidatures est lancé aux membres pour le poste ainsi devenu vacant, et ces candidatures doivent être soumises au plus tard vingt-cinq (25) jours avant l'assemblée.
- 12.** Le président ou la présidente du Conseil d'administration donne aux candidats une occasion de fournir un document exposant leurs antécédents et leur plateforme pour fins d'inclusion dans la trousse de l'assemblée et d'envoi par courriel aux membres par l'ACAF, selon le modèle standard de l'ACAF. Il incombe au comité d'examiner et d'approuver la publication de ces documents et il est seul à détenir ce pouvoir sous réserve de la confiance du Conseil d'administration à son égard et des dispositions des règlements de l'ACAF.
- 13.** Les membres qui sont candidats à l'élection ou qui appuient des résolutions n'ont pas recours aux courriels, aux listes de membres et aux listes d'adresses de courriel de l'ACAF auxquels ils peuvent avoir accès ou qui leur ont autrement été fournis avec une telle liste.
- 14.** Les membres qui sont candidats à l'élection ou qui appuient des résolutions doivent se comporter avec professionnalisme et en conformité avec les règlements de l'ACAF, notamment, mais sans pour autant s'y limiter :
 - a.** s'abstenir de faire campagne à l'AGA, à l'AGE, aux activités officielles de l'ACAF ou aux événements dont l'ACAF est un commanditaire officiel;
 - b.** respecter l'interdiction d'utiliser les listes d'adresses de courriel de l'ACAF et les sites de l'ACAF dans les médias sociaux pour faire campagne;
 - c.** respecter l'interdiction relative au harcèlement et aux propos diffamatoires et inexacts.
- 15.** Le comité est autorisé à instruire les plaintes de membres ayant trait au comportement d'autres membres relativement au vote, ainsi qu'à enquêter et à faire rapport au Conseil d'administration pour fins de suivi.
- 16.** Un vote électronique est tenu par un tiers indépendant dont le comité a retenu les services pour le compte de l'ACAF. Ce système de vote électronique constitue une forme de vote par procuration approuvée par le Conseil d'administration conformément au paragraphe 9.16 du Règlement no 1.

- 17.** Des scrutateurs tiers indépendants tiendront aussi un scrutin par bulletin de vote à l'assemblée, qui prendra fin au plus tard une (1) heure après l'ouverture de la séance.
- 18.** Tous les suffrages exprimés sont secrets.
- 19.** Les tiers indépendants fournisseurs du système de vote électronique et scrutateurs font rapport uniquement des résultats finals du vote au président ou à la présidente du comité, après la clôture du vote.
- 20.** Des scrutateurs sont sur place à l'assemblée pour s'assurer que les personnes présentes qui souhaitent voter y sont admissibles.
- 21.** Dans le cas où des irrégularités dans le vote pourraient avoir influé de manière importante sur les résultats d'une élection ou d'un vote sur des résolutions, ce vote est annulé et repris lors d'une AGE, conformément aux règlements.
- 22.** Le comité conserve copie de tous les bulletins de vote et rapports électroniques pour une période de cent vingt (120) jours suivant le vote, après quoi ces documents sont détruits. Après cent vingt (120) jours, le comité est dissous.
- 23.** L'élection des administrateurs se fait à la majorité des suffrages exprimés (Règlement no 1, paragraphe 9.15). Pour être adoptées, les modifications au règlement doivent obtenir au moins les deux tiers (2/3) des suffrages exprimés (Règlement no 1, alinéa 17.1.1).
- 24.** En cas d'égalité à l'élection, une AGE est convoquée sur-le-champ aux fins de tenir un deuxième tour de scrutin entre les candidats ayant obtenu ex aequo le plus grand nombre de suffrages.
- 25.** Les membres nouvellement élus du Conseil d'administration entrent en fonction immédiatement après la levée de la séance de l'assemblée à laquelle ils ont été élus.
- 26.** En cas de contradiction entre les présentes règles relatives au vote et les règlements de l'ACAF, les règlements de l'ACAF ont préséance.

Les résolutions détaillées pour la vingt-neuvième assemblée générale annuelle sont exposées ci-dessous. Chacune donne le nom du proposant et de l'appuyant.

Compte rendu

Résolution #1

Proposé par : Karen Hall
Appuyé par : Tony Bourque

IL EST RÉSOLU QUE le compte rendu de la vingt-huitième assemblée générale annuelle soit adopté.

Résolutions concernant les finances et le budget

Résolution #2

Proposé par : Rob Hawkins
Appuyé par : Louise Amyot

IL EST RÉSOLU QUE les états financiers audités pour la période de douze (12) mois se terminant le 31 décembre 2017 soient adoptés.

Résolution #3

Proposé par : Tony Bourque
Appuyé par : Nicole Bishop-Tempke

IL EST RÉSOLU QUE le budget pour 2019 soit adopté.

Résolution #4

Proposé par : Nicole Bishop-Tempke
Appuyé par : Rob Hawkins

IL EST RÉSOLU QUE le cabinet Welch LLP soit nommé auditeur de l'Association pour l'exercice 2018.



Compte rendu de la 28^e AGA (2017)

Le jeudi 23 novembre 2017 à 18 h 00

Hilton Lac-Leamy
3, boulevard du Casino
Gatineau (Québec) J8Y 6X4

Mot d'ouverture

Joe Boughner présente Dany Richard, président et président du conseil d'administration.

Dany Richard demande aux membres du conseil d'administration de venir le rejoindre sur la scène.

Les **membres du conseil d'administration** se présentent et disent brièvement qui ils sont et d'où ils viennent.

Dany Richard passe en revue l'ordre du jour de l'assemblée.

Dany Richard souligne l'importance du programme de bourses d'études de l'ACAF. Il explique le processus de sélection des lauréats et il remercie les membres du jury de sélection.

Dany Richard annonce les lauréats de la bourse d'études professionnelles de la communauté FI, Yiwen Shao et Courtney Miller, et les lauréats de la bourse d'études Merdon-Hosking pour les jeunes, Alexandra Eva Machicado-McGee et Grant Wolters.

Le Sondage sur l'état de la communauté FI

Dany Richard passe aux résultats du Sondage sur l'état de la communauté FI. Il encourage les membres à continuer à répondre à tous les sondages de l'ACAF.

Dany Richard aborde ensuite la question de l'implantation imminente de Milieu de travail 2.0 dans l'ensemble de la fonction publique. Il déclare que l'ACAF va collaborer avec l'employeur pour s'assurer que l'implantation de Milieu de travail 2,0, si elle a effectivement lieu, se déroule bien.

Phénix

Dany Richard déclare qu'il veut répondre aux questions qu'on lui pose le plus souvent au sujet de Phénix.

Dany Richard dit qu'on lui demande souvent pourquoi les FI ne peuvent pas faire la grève en réaction à Phénix. Il précise que la grève n'est autorisée que dans certaines conditions et que le problème de Phénix n'en fait pas partie.

Dany Richard dit qu'on lui demande pourquoi l'ACAF ne poursuit pas le gouvernement en justice. Il déclare que l'ACAF a examiné cette possibilité, mais que ses conseillers juridiques l'ont avisée qu'elle n'aurait pas gain de cause dans une telle poursuite judiciaire. Il confirme que l'ACAF a toutefois présenté un grief de principe pour le compte de chacun des membres qui lui ont fait part d'un problème lié à Phénix.

Dany Richard dit qu'on lui demande aussi souvent pourquoi ne pas recourir à une journée de congé de maladie coordonnée. Il précise que cela serait considéré comme un moyen illégal de pression au travail et que les membres s'exposeraient à des conséquences.

Dany Richard dit qu'on lui demande pourquoi ne pas descendre dans la rue pour manifester. Il déclare qu'une manifestation a pour objet de sensibiliser, mais que l'employeur est déjà au courant des problèmes liés à Phénix.

Dany Richard passe ensuite aux mesures que l'ACAF prend pour régler les problèmes liés à Phénix, notamment : présenter des griefs de principe, exposer à la direction les résultats des sondages dans le cadre de l'Étude d'impact de Phénix sur la communauté FI, faire ratifier la plus récente convention collective en décembre afin que les FI obtiennent plus tôt leurs rappels de salaires, collaborer avec les autres syndicats en vue d'exercer des pressions sur le gouvernement et participer au comité des dommages-intérêts.

Dany Richard demande ensuite aux participants s'ils ont des questions concernant Phénix.

Un **membre** demande si le comité pan-syndical continuera de tenir des rencontres à présent que le vérificateur général a déposé son rapport sur Phénix.

Dany Richard confirme que le comité patronal-syndical et le comité des dommages-intérêts continueront tous les deux de tenir des rencontres.

Un **membre** pose une question au sujet d'un congé avec étalement du revenu et du fait qu'il n'a pas reçu de rappel de salaire.

Dany Richard encourage le membre à communiquer avec l'ACAF pour exposer son problème. Il ajoute que l'ACAF documentera le problème et fait remarquer que, plus un problème est documenté, plus l'employeur le prend au sérieux.

Les négociations collectives

Dany Richard passe aux négociations collectives. Il fait état de l'écart entre l'augmentation salariale que les FI ont obtenue et le taux d'inflation et il déclare que l'entente que l'ACAF a négociée était la meilleure possible. Il précise que les FI ont obtenu une augmentation salariale plutôt qu'une prime à la signature parce qu'une augmentation salariale s'applique chaque année et qu'elle ouvre droit à pension. Il ajoute que les membres des syndicats qui ont obtenu une prime de signature ont eu un ajustement au marché plus faible.

Dany Richard confirme que les membres ne perdront pas leurs crédits de congé de maladie en vertu du nouveau projet de régime de mieux-être. Il expose ensuite les détails du projet de régime en s'appuyant sur une diapositive. Il insiste sur le fait que l'ACAF proposera un nouveau régime de mieux-être uniquement si celui-ci sert les intérêts des membres et que les membres auront l'occasion de voter sur le régime proposé.

Un **membre** déclare qu'il a entendu dire que l'employeur allait soustraire à un tiers la question d'établir qui est admissible à une invalidité de courte durée.



Les négociations collectives *a continué*

Dany Richard répond que l'invalidité est une question que l'ACAF abordera dans le cadre des négociations collectives.

Un **membre** déclare que, d'après son expérience, l'employeur n'a pas l'habitude d'améliorer volontairement le sort des fonctionnaires, et il se demande comment l'employeur en est arrivé à cette offre.

Dany Richard répond que l'avantage de cette proposition pour l'employeur, c'est que les fonctionnaires n'accumuleraient plus de crédits de congé de maladie, qui sont une responsabilité pour l'employeur.

Un **membre** demande si l'employeur paierait les crédits de congé de maladie.

Dany Richard répond que l'ACAF l'a demandé, mais que l'employeur a refusé.

Un **membre** demande pourquoi l'employeur veut passer à un nouveau régime de congés de maladie.

Dany Richard répond qu'il ne connaît pas les motifs de l'employeur, mais que l'ACAF a toujours adopté pour position de garantir que lorsqu'un employé ou une employée est malade, son salaire lui soit toujours versé.

Un **membre** pose une question au sujet des impôts et des déductions en vertu du régime proposé.

Dany Richard répond qu'il s'agit là d'une question sur laquelle l'ACAF se penche actuellement.

Un **membre** avoue que le projet de régime le rend sceptique, car il a dû transiger avec une société d'assurance-automobile tierce partie à la suite d'une blessure.

Dany Richard déclare qu'il comprend ce scepticisme et il réitère que, si le régime proposé rend plus difficile l'admissibilité à un congé de courte durée, l'ACAF ne l'endossera pas.

Un **membre** déclare que le projet de régime d'assurance-invalidité de courte durée serait probablement touché par Phénix.

Dany Richard déclare qu'il est conscient de cette possibilité.

Dany Richard encourage ensuite les participants à communiquer avec l'ACAF s'ils éprouvent de la difficulté à se faire rembourser leurs cotisations professionnelles de CPA.

Le Programme mixte de perfectionnement professionnel

Dany Richard passe au nouveau Programme mixte de perfectionnement professionnel (PMPP) et il souligne qu'il s'agit là d'une victoire importante pour l'ACAF. Il s'excuse de la fenêtre d'application étroite pour les membres et il explique qu'elle est attribuable à la nécessité de lancer rapidement le PMPP cette année.

Un **membre** demande si le programme de formation @uOttawa dans le cadre du PMPP n'est offert qu'une fois par année.

Dany Richard confirme que c'est le cas cette année et qu'il sera de nouveau offert l'année prochaine.

Un **membre** déclare qu'il est plus difficile d'obtenir de la formation linguistique que de la formation de CPA.

Dany Richard déclare que c'est vrai et il demande aux membres d'appeler l'ACAF si leurs demandes de formation linguistique ne sont pas approuvées.

Un **membre** déclare qu'il aimerait que l'employeur aide davantage les fonctionnaires à maintenir leurs acquis en langue française.

Dany Richard demande à ce membre de communiquer avec l'ACAF. Il ajoute que l'ACAF préconise le perfectionnement professionnel, y compris la formation linguistique.



L'équité salariale

Dany Richard passe ensuite à l'équité salariale. Il donne un résumé de la cause d'équité salariale de l'ACAF et dresse un bref historique de l'ancienne plainte en justice de l'ACAF à cet égard. Il déclare que l'ACAF agit à l'heure actuelle sur deux fronts : une nouvelle plainte en justice et du lobbying auprès du gouvernement. Il déclare avoir bon espoir que l'ACAF remporte une victoire d'ici quelques années.

Les nouveaux enjeux et les nouvelles occasions

Dany Richard déclare que l'un des défis que l'ACAF est appelée à relever comme syndicat, c'est de faire en sorte que ses membres connaissent les services qu'elle offre et sachent qu'elle peut les aider quand une question se produit. Il encourage les membres à faire confiance à l'ACAF et à communiquer avec elle pour lui exposer leurs problèmes. Il ajoute que l'ACAF prêtera l'oreille à ses membres, leur exposera leurs droits et options et leur formulera des recommandations. Il précise que l'ACAF ne communiquera pas avec l'employeur sans le consentement du membre. Il recommande fortement aux membres d'examiner l'information qui leur est accessible sur le site web de l'ACAF.

Dany Richard expose ensuite les enjeux de l'ACAF pour la prochaine année, notamment : la privatisation et la sous-traitance, le projet de loi C-27 et la possibilité de passer d'un régime de pensions à prestations déterminées à un régime de pensions à prestations cibles, l'attribution, ainsi que l'intelligence artificielle (IA) et l'automatisation.

Dany Richard annonce ensuite que l'ACAF a acheté un nouvel immeuble au terme de deux années de recherche. Il déclare que cet immeuble constitue un investissement solide, qu'il peut accueillir le personnel actuel de l'ACAF et qu'il compte suffisamment d'espace pour de l'expansion.

Les cotisations

Dany Richard aborde ensuite la question des cotisations syndicales et de leur utilisation. Il s'appuie sur une diapositive dont le graphique révèle que les cotisations de l'ACAF se situent parmi les plus basses des syndicats du secteur public. Il déclare que les cotisations de l'ACAF servent à protéger les membres aux prises avec des problèmes en milieu de travail, en particulier ceux qui sont complexes, et à appuyer une équipe de négociation qui a réussi à obtenir des augmentations salariales supérieures à la norme et un investissement d'un million de dollars en perfectionnement professionnel.

Le budget de 2018

Dany Richard passe aux états financiers audités. Il signale que, cette année, l'ACAF a changé d'auditeurs conformément à l'engagement qu'elle a pris en matière de bonne gestion. Il ajoute que l'ACAF prend ses finances très au sérieux de manière à garantir que ses fonds soient dépensés à bon escient pour le compte de la communauté FI. Il conclut que les états financiers sont examinés par un comité des finances composé des FI.

Dany Richard présente l'auditeur de l'ACAF, Simon So, du cabinet Welch LLP.

Le budget de 2018 a continué

Simon So annonce que l'ACAF a obtenu une opinion favorable sans réserve : que les états financiers donnent une image fidèle à tous égards d'importance et conformément aux normes comptables canadiennes. Il ajoute qu'il n'y a pas de faiblesse du contrôle à signaler.

Un **membre** fait remarquer que les états financiers donnent à entendre que les cotisations provenant des membres sont à la baisse et il se demande comment cela se peut.

Dany Richard répond que Phénix affecte l'ACAF parce que les cotisations ne lui sont pas remises adéquatement. Il déclare que le nombre de membres est resté stable.

Un **membre** déclare qu'il a entendu dire que le budget FI est dépassé, ce qui fait que l'employeur ne peut pas doter les postes vacants.

Dany Richard demande au membre de préciser – parle-t-il d'un budget particulier pour une équipe des finances?

Le **membre** confirme que oui, c'est ce qu'il voulait dire.

Dany Richard lui répond de consigner ces commentaires par écrit et de les faire parvenir à l'ACAF parce qu'il existe un processus pour demander des fonds supplémentaires et que c'est ce que les ministères devraient faire.

Un **membre** pose une question au sujet de l'investissement de l'ACAF dans VG Mezzanine Limited Partnership.

Dany Richard explique que l'ACAF détient une faible participation dans le fonds VG Mezzanine Limited pour compenser la perte de recettes des années antérieures.

Dany Richard explique ensuite brièvement comment l'ACAF établit son budget. Il s'appuie sur une diapositive donnant une comparaison des montants budgétés et réels pour 2016, 2017 et 2018. Il précise que l'ACAF planifie toujours en fonction du pire scénario. Il ajoute que, l'année dernière, l'ACAF avait demandé l'autorisation d'accuser un déficit, mais qu'elle a plutôt déclaré un excédent.

Dany Richard donne ensuite une comparaison entre le budget de l'année dernière et celui de l'année qui vient, notamment : le Programme mixte de perfectionnement professionnel, le nouvel immeuble de l'ACAF, l'équité salariale (si l'ACAF opte pour des procédures judiciaires), un nouveau logiciel visant à contrôler les données sur les membres et la possibilité d'une augmentation du nombre de membres. Il présente ensuite une autre diapositive donnant une ventilation de toutes les dépenses.

Un **membre** demande s'il existe des règles concernant ce que l'ACAF peut faire avec les investissements.

Le budget de 2018 *a continué*

Dany Richard répond que oui, il existe une politique de placement exposant comment l'ACAF peut investir et que les décisions en matière d'investissement appartiennent au conseil d'administration.

Un **membre** demande si l'ACAF envisage de s'associer à l'IGF.

Dany Richard répond que, cette année, l'ACAF a investi dans l'IGF par le biais du PMPP. Il ajoute que, l'année prochaine, l'ACAF consultera la Bureau du contrôleur général pour ce qui est des investissements futurs car il s'agit d'un fonds paritaire.

Un **membre** demande pourquoi l'ACAF fonctionne en situation déficitaire.

Dany Richard précise que, ces dernières années, l'ACAF a de fait déclaré un excédent, mais qu'elle fonctionne en situation déficitaire si l'on ne tient pas compte des recettes. Il ajoute que l'ACAF dispose de moins de ressources parce que l'inflation augmente, mais pas les recettes. Il déclare que personne ne veut payer de cotisations syndicales plus élevées, mais que l'ACAF ne réduira pas les services aux membres, ni en quantité ni en qualité.

Le même **membre** fait remarquer que ce ne sont pas toutes les dépenses de l'ACAF qui sont affectées aux services.

Dany Richard répond que c'est vrai, mais que la majorité des dépenses de l'ACAF vont aux services ou au soutien des services. Il encourage ce membre à faire partie du comité des finances.

Un **membre** pose une question concernant les investissements de l'ACAF.

Dany Richard répond que, pour faire un versement initial sur le nouvel immeuble, l'ACAF a encaissé ses CPG l'année précédente.

Le même **membre** demande s'il existe un meilleur investissement qui offrirait la même liquidité, mais à un meilleur taux d'intérêt.

Dany Richard répond que CPG était la meilleure option offrant le plus de flexibilité.

Un **membre** déclare que, selon lui, l'ACAF devrait augmenter les cotisations chaque année progressivement, en fonction des augmentations salariales.

Dany Richard répond que la plupart des syndicats n'ont pas de taux fixe; la plupart ont un taux procentuel afin d'éviter d'être obligés de revenir devant leurs membres pour leur demander plus d'argent. Il ajoute que c'est une question que l'ACAF doit examiner parce que ses dépenses augmentent.

Le budget de 2018 *a continué*

Un **membre** remercie l'ACAF de ce qu'elle fait pour faire en sorte que ses activités et celles de l'IGF soient classées comme de la formation pour les employés avec ou sans titre professionnel.

Dany Richard remercie ce membre de son commentaire et il ajoute que c'est là le genre de questions dont l'ACAF veut s'occuper.

Un **membre** tient à faire remarquer que le site web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada contient une liste de fournisseurs de formation linguistique et que, si un FI est intéressé à faire approuver de la formation linguistique, le fait de fournir la plus basse soumission à son gestionnaire peut aider.

Dany Richard remercie le membre de cette information.

Les résolutions de 2017

Dany Richard rappelle ensuite Simon So sur la scène afin d'annoncer les résultats de l'élection.

Résolution	Pour	Contre	Abstentions
Résolution #1 Adoption du compte rendu de l'AGA de 2016	547	2	119
Résolution #2 Adoption des états financiers audités	548	4	117
Résolution #3 Adoption du budget de 2018	527	18	125
Resolution #4 Nomination des auditeurs pour l'exercice 2017	561	16	92
Resolution #5 Modification aux règlements visant à établir un mécanisme de bris d'égalité à l'élection des administrateurs	590	11	69

Simon So annonce l'élection de Tony Bourque et Louise Amyot aux postes d'administrateurs de l'ACAF.

Dany Richard remercie tous les candidats au conseil d'administration d'avoir présenté leur candidature et il souligne que c'est là la preuve d'un véritable engagement. Il remercie également le personnel de l'ACAF d'avoir organisé l'activité. Il encourage les participants à ne pas attendre une autre année pour communiquer de nouveau avec lui, puis il lève la séance.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour
ASSOCIATION CANADIENNE DES AGENTS FINANCIERS
pour l'exercice clos
31 DÉCEMBRE 2017

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'

ASSOCIATION CANADIENNE DES AGENTS FINANCIERS

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de l'Association canadienne des agents financiers, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2017 et les états consolidés des opérations et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable pour la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes d'audit généralement reconnues au Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

.../2

Nous croyons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'Association canadienne des agents financiers ("ACAF") tire une part importante de ses recettes des cotisations des membres. Ces cotisations sont déduites à la source par les employeurs, et ensuite remises à l'ACAF. En mars 2016, le gouvernement du Canada, qui est le principal employeur des membres de l'ACAF, a mis en oeuvre un nouveau système de rémunération informatisé, soit le système Phoenix. Depuis, le gouvernement du Canada a éprouvé des problèmes importants avec ce système de rémunération qui ont entraîné de nombreuses erreurs et omissions dans le calcul du salaire régulier des membres et des retenues à la source connexes, y compris les cotisations syndicales. Par conséquent, en plus de nombreux membres ayant connu des erreurs ou des omissions dans le calcul de leur rémunération, l'ACAF a constaté une baisse des cotisations mensuelles reçues de l'employeur depuis la mise en oeuvre du nouveau système de rémunération. Compte tenu des problèmes connus de Phoenix et de la baisse des cotisations mensuelles versées par l'employeur, il est probable que les recettes de cotisations des membres enregistrées pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 soient incomplètes. La direction croit que l'insuffisance cumulative des cotisations reçues se situe entre 50 000 \$ et 100 000 \$, mais n'a pas comptabilisé ce montant dans ces états financiers. Il est impossible d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour établir le montant probable de l'insuffisance de cotisations des membres pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des cotisations des membres, l'excédent des recettes sur les dépenses, les flux de trésorerie tirés des activités d'exploitation, les actifs courants et les soldes des fonds au 31 décembre 2017.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences possibles de la situation décrite dans le paragraphe de "Fondement de l'opinion avec réserve", les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association canadienne des agents financiers au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de son exploitation, et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 20 avril 2018.

ASSOCIATION CANADIENNE DES AGENTS FINANCIERS

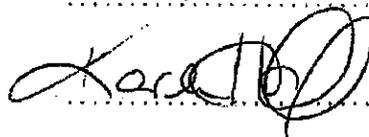
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉ

31 DÉCEMBRE 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<u>ACTIFS</u>		
ACTIF COURANT		
Encaisse	389 962 \$	403 189 \$
Placements à court terme (note 4)	5 294 164	6 320 355
Comptes débiteurs	556 641	220 587
Charges payées d'avance	<u>49 390</u>	<u>53 826</u>
	6 290 157	6 997 957
IMMOBILISATIONS (note 5)	3 602 161	632 760
PLACEMENTS À LONG TERME (note 4)	<u>401</u>	<u>32 103</u>
	<u>9 892 719 \$</u>	<u>7 662 820 \$</u>
<u>PASSIF ET ACTIF NET</u>		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes débiteurs et charges à payer	448 335 \$	355 700 \$
Sommes à remettre à l'État	15 100	5 291
Portion courante de la dette à long terme	<u>92 500</u>	<u>-</u>
	555 935	360 991
DETTE À LONG TERME (note 8)	<u>1 711 250</u>	<u>-</u>
ACTIF NET		
Grevé d'affectations d'origine interne:		
Investissement en immobilisations	1 798 411	632 760
Fonds du bâtiment	-	1 000 000
Fonds de prévoyance conflit de travail	5 000 000	4 800 000
Non grevé d'affectations	<u>827 123</u>	<u>869 069</u>
	7 625 534	7 301 829
	<u>9 892 719 \$</u>	<u>7 662 820 \$</u>

Approuvé par le Conseil:

 Administrateur

 Administrateur

(voir notes ci-jointes)

Welch LLP®

An Independent Member of BKR International

ASSOCIATION CANADIENNE DES AGENTS FINANCIERS
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET CONSOLIDÉ
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

	<u>Non grevé d'affectations</u>	<u>Grevé d'affectations d'origine interne</u>			<u>2017 Total</u>	<u>2016 Total</u>
		<u>Investissement en immobilisations</u>	<u>Fonds du bâtiment</u>	<u>Fonds de prévoyance conflit de travail</u>		
SOLDE, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	869 069 \$	632 760 \$	1 000 000 \$	4 800 000 \$	7 301 829 \$	6 975 407 \$
Excédant des recettes sur les dépenses	323 705	-	-	-	323 705	326 422
Acquisitions d'immobilisations	(3 064 013)	3 064 013	-	-	-	-
Amortissement des immobilisations	88 979	(88 979)	-	-	-	-
Pertes sur cession d'actifs	5 633	(5 633)	-	-	-	-
Produits hypothécaires reçus	1 850 000	(1 850 000)	-	-	-	-
Remboursements sur l'hypothèque	(46 250)	46 250	-	-	-	-
Virements interfonds	<u>800 000</u>	<u>-</u>	<u>(1 000 000)</u>	<u>200 000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE, À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>827 123 \$</u>	<u>1 798 411 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>5 000 000 \$</u>	<u>7 625 534 \$</u>	<u>7 301 829 \$</u>

(voir notes ci-jointes)

ASSOCIATION CANADIENNE DES AGENTS FINANCIERS

ÉTAT DES OPÉRATIONS CONSOLIDÉ

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
RECETTES		
Cotisations des membres	2 513 231 \$	2 540 947 \$
Programme mixte de perfectionnement professionnel (note 6)	520 314	-
Droits de commandite Covington Capital (note 4)	109 134	157 779
Revenu de placement non réalisé sur les placements à court terme	315 330	233 822
Revenu de placement réalisé	212 849	188 215
Autres recettes	<u>21 830</u>	<u>26 592</u>
	<u>3 692 688</u>	<u>3 147 355</u>
DÉPENSES		
Salaires et frais afférents	1 807 724	1 572 994
Frais du conseil et membres	77 067	80 731
Services professionnels et autres services commerciaux	322 509	298 209
Frais de communication et de promotion	59 715	58 776
Évènements et déplacements	772 996	463 838
Frais généraux d'exploitation	300 845	253 502
Intérêts sur la dette à long terme	28 127	-
Dépréciation des placements	<u>-</u>	<u>92 883</u>
	<u>3 368 983</u>	<u>2 820 933</u>
EXCÉDANT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	<u>323 705 \$</u>	<u>326 422 \$</u>

(voir notes ci-jointes)

ASSOCIATION CANADIENNE DES AGENTS FINANCIERS
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
FLUX DE TRÉSORERIE FOURNIS (UTILISÉS) PAR LES:		
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédant des recettes sur les dépenses	323 705 \$	326 422 \$
Postes hors-caisse:		
Amortissement des immobilisations	88 979	81 961
Pertes sur cession d'actifs	5 633	456
Amoindrissement de la valeur des placements	-	92 883
Variations des soldes du fonds de roulement hors caisse:		
Comptes débiteurs	(336 054)	36 918
Charges payées d'avance	4 436	15 407
Comptes créditeurs et charges à payer	92 635	(113 155)
Versements gouvernementaux à payer	<u>9 809</u>	<u>(3 748)</u>
	<u>189 143</u>	<u>437 144</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Augmentation des placements à court terme	1 026 191	(310 575)
Diminution des autres placements et des placements à long terme	31 702	8 011
Acquisition d'immobilisations	(3 064 013)	(44 536)
Produits hypothécaires reçus	1 850 000	-
Remboursements sur l'hypothèque	<u>(46 250)</u>	<u>-</u>
	<u>(202 370)</u>	<u>(347 100)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	(13 227)	90 044
ENCAISSE, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>403 189</u>	<u>313 145</u>
ENCAISSE, À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>389 962 \$</u>	<u>403 189 \$</u>

(voir notes ci-jointes)

1. **NATURE DES OPÉRATIONS**

L'Association canadienne des agents financiers ("ACAF") est une organisation de travailleurs fondée en 1989 sous son ancien nom Association des gestionnaires financiers de la fonction publique. L'ACAF représente les agents financiers de la fonction publique du Canada et de NAV Canada. L'ACAF a adopté sa présente raison sociale et s'est constituée en société sans but lucratif le 23 juillet 2004 en vertu des lois du Canada et a été prorogée selon la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif le 24 février 2014 et, à ce titre, elle est exempte d'impôt sur le revenu.

2. **PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

Base de comptabilité

Ces états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif selon les principales conventions comptables suivantes:

Principes de consolidation

Ces états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs et les opérations de 2576623 Ontario Inc. («la société de placements»), une entité contrôlée par l'ACAF. La société de placements est incorporée sous la Loi sur les sociétés par actions de la province de l'Ontario. L'activité principale de la société de placements est la détention d'une propriété pour location commerciale. Le siège social et les opérations de la société sont situés à Ottawa en Ontario.

L'ACAF fournit un soutien administratif sans frais à la société de placements.

Constatation des recettes

Les recettes provenant des cotisations des membres sont comptabilisées sur une base mensuelle, lors de leur versement par les membres. Les droits de commandite sont comptabilisés sur une base mensuelle, conformément aux conventions de commandite. Les revenus de placements réalisés comprennent les intérêts, les dividendes et les gains et pertes réalisés sur les placements. Les gains et pertes non réalisés sur les placements à court terme représentent l'évolution des cours du marché.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de certains éléments d'actif et de passif à la date des états financiers et sur les montants déclarés de certaines recettes et dépenses en cours d'exercice. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Ces estimations sont revues annuellement et, si des corrections s'avèrent nécessaires, elles sont comptabilisées dans les états financiers de la période où elles deviennent connues.

ASSOCIATION CANADIENNE DES AGENTS FINANCIERS
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - Suite
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES - Suite

Amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et l'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, comme suit:

Bâtiment	25 ans
Améliorations au bâtiment	19 ans
Matériel informatique	2 ans
Logiciels	1 an
Infrastructure réseau, base de données	3 ans
Mobilier et accessoires	5 ans

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût et sont évaluées régulièrement pour des signes de dépréciation.

Mesure des instruments financiers

Les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. L'encaisse et les titres cotés en bourse sont ensuite réévalués à leur juste valeur à la fin de l'exercice. Tous les autres instruments financiers sont remesurés subséquemment au coût ou au coût amorti.

Les coûts de transaction associés à l'acquisition d'instruments financiers sont comptabilisés à la dépense lorsqu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés par les coûts de transaction associés à l'acquisition et au financement, qui sont ensuite amortis selon la méthode des intérêts effectifs.

Actif net

À la discrétion du Conseil d'administration, l'ACAF a affecté à l'interne l'utilisation de l'actif net pour les initiatives suivantes:

- Le compte de l'actif net non grevé d'affectations pour les activités d'exploitation de l'ACAF.
- L'actif net grevé d'affectations aux placements en immobilisations comptabilisent les placements en immobilisations corporelles de l'ACAF.
- L'actif net grevé d'affectations au fonds du bâtiment fournissent à l'ACAF des ressources à utiliser pour l'achat d'un nouveau bâtiment.
- L'actif net grevé d'affectations au fonds de prévoyance conflit de travail servent au besoin.

Au cours de l'exercice, l'ACAF a transféré 200 000 \$ (2016 - 425 742 \$) de l'actif net non grevé d'affectations au Fonds de prévoyance conflit de travail.

Au cours de l'exercice, l'ACAF a acquis un bâtiment. Par conséquent, elle ne requière plus le Fonds du bâtiment et a viré 1 000 000 \$ du Fonds du bâtiment à l'actif net non grevé d'affectations.

ASSOCIATION CANADIENNE DES AGENTS FINANCIERS
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - Suite
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'ACAF s'expose à divers risques par le biais des instruments financiers et n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour gérer son risque. Les risques principaux auxquels l'ACAF est exposée et ses politiques de gestion de risque sont comme suit:

Risque de crédit

L'ACAF est exposée au risque de crédit provenant de la possibilité que les parties fassent défaut leurs obligations financières. L'exposition maximale de l'ACAF au risque de crédit est la somme de la valeur comptable de son encaisse, de ses placements et de ses comptes débiteurs. L'encaisse et les placements de l'ACAF sont déposés auprès d'une banque à charte canadienne et, par conséquent, la direction ne croit pas qu'il y ait un risque de crédit important sur ces montants. La majorité des comptes débiteurs de l'ACAF proviennent de ses membres existants. L'ACAF gère son risque de crédit en examinant mensuellement l'échéance des comptes débiteurs et en faisant le suivi des soldes impayés. La direction estime que tous les débiteurs à la fin de l'année seront perçus et n'a pas jugé nécessaire d'établir une provision pour créances douteuses.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'ACAF ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. L'ACAF rencontre ses besoins de trésorerie en préparant et en surveillant les projections des flux de trésorerie des activités d'exploitation, en anticipant ses activités d'investissement et de financement et en conservant des actifs qui peuvent être rapidement convertis en espèces pour s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour s'acquitter de ses obligations.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de facteurs liés aux marchés. Le risque de marché est composé du risque de taux d'intérêt, du risque de taux de change et du risque de prix - autre.

i) Risque de taux de change

Le risque du taux de change est le risque que la juste valeur des instruments ou des flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en fonction des facteurs liés aux taux de change du dollar canadien par rapport aux taux de change des devises étrangères. L'ACAF est exposée à la fluctuation dans les taux de change associés aux flux de trésorerie et aux investissements qui sont libellés en dollars des États-Unis.

	Dollars des États-Unis	Dollars canadiens
Placements à court terme	<u>1 128 036</u> \$	<u>1 415 121</u> \$

ASSOCIATION CANADIENNE DES AGENTS FINANCIERS
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - Suite
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

3. INSTRUMENTS FINANCIERS - suite

Risque de marché - suite

ii) Risque du taux d'intérêt

Le risque du taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de changements dans les taux d'intérêts sur les marchés.

L'ACAF est assujettie au risque du taux d'intérêt en raison de ses placements dans des fonds communs de placement à revenu fixe et dans des certificats de placement garanti. Ce risque est atténué en investissant dans des certificats de placement garanti avec des taux d'intérêt fixes et dans des fonds communs de placement diversifiés, tel que décrit à la note 4. Le passif à long terme de l'ACAF est sujet à des taux d'intérêt variables et par conséquent l'ACAF est exposé aux fluctuations des taux d'intérêt.

iii) Risque de prix - autre

Le risque de prix - autre est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie à être tirés d'instrument financier fluctuent en raison de variations des prix de marché (autres que celles dont la cause est le risque de change ou le risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs spécifiques à l'instrument financier, à son émetteur ou à de facteurs ayant effet sur des instruments similaires sur le marché.

L'ACAF est exposée au risque de prix - autre puisqu'elle possède des placements dans des titres cotés en bourse qui font l'objet de fluctuations du marché. Cependant, ce risque est géré en investissant dans différents secteurs et différents pays.

Changements des risques

À l'exception de la nouvelle dette à long terme détaillée à la note 8, il n'y a pas eu de changements significatifs dans l'exposition aux risques de l'ACAF depuis l'exercice précédent.

4. PLACEMENTS

Les placements à court terme, présentés à la juste valeur, sont les suivants:

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Encaisse	258 157 \$	52 348 \$
Certificats de placement garanti	-	1 502 712
Revenu fixe - fonds communs de placement:		
Canada	1 662 460	1 302 995
États-Unis	30 158	29 754
Capitaux propres:		
Canada	2 041 509	2 257 462
États-Unis	<u>1 301 880</u>	<u>1 175 084</u>
	<u>5 294 164 \$</u>	<u>6 320 355 \$</u>

Les placements à long terme, présentés au coût net de dépréciation, sont les suivants:

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Fonds II Covington Capital - actions de catégorie B	401 \$	401 \$
VG Mezzanine I Limited Partnership	<u>-</u>	<u>31 702</u>
	<u>401 \$</u>	<u>32 103 \$</u>

Welch LLP[®]

An Independent Member of BKR International

ASSOCIATION CANADIENNE DES AGENTS FINANCIERS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - Suite

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

4. PLACEMENTS - suite

L'ACAF avait un placement dans Vengrowth Funds qui leur donnait droit à des droits de commandite. En 2011, les actifs de Vengrowth Funds ont été acquis par Covington Capital. Au moment de l'acquisition, l'ACAF a accepté de co-commanditer le Fonds Covington ("le Fonds"). L'ACAF détient 99 actions de catégorie B (des 199 actions en circulation). Depuis le 1^{er} septembre 2011, l'ACAF a droit à un droit de commandite annuel de 0.11 % de la valeur de l'actif net du fonds.

L'ACAF est un associé limité de VG Mezzanine I Limited Partnership. Le partenariat a été dissous peu après l'exercice et une distribution finale a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

5. IMMOBILISATIONS

	2017		2016	
	Cost	Amortissement cumulatif	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Immobilisations corporelles:				
Terrain - 193 rue Richmond	1 142 000	\$ -	\$ 1 142 000	\$ -
Bâtiment:				
193 rue Richmond	1 819 225	-	1 819 225	-
2725 promenade Queensview	819 476	344 180	475 296	508 075
Améliorations au bâtiment	77 093	18 259	58 834	62 892
Matériel informatique	251 201	202 081	49 120	35 188
Logiciels	12 134	12 134	-	-
Infrastructure réseau, base de données	103 219	103 219	-	-
Mobilier et accessoires	200 553	171 996	28 557	26 605
	<u>4 424 901</u>	<u>827 601</u>	<u>3 573 032</u>	<u>632 760</u>
Immobilisations incorporelles:				
Unionware	<u>29 129</u>	<u>-</u>	<u>29 129</u>	<u>-</u>
Total	<u>4 454 030</u>	<u>827 601</u>	<u>3 602 161</u>	<u>632 760</u>

Le bâtiment situé au 193 rue Richmond est présentement en construction. L'amortissement débutera une fois que l'ACAF occupera la propriété.

6. PROGRAMME MIXTE DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Financé par l'employeur et administré conjointement par l'ACAF et le Bureau du contrôleur général, le Programme mixte de perfectionnement professionnel est un fonds de développement professionnel annuel de 1 000 000 \$ que l'ACAF a négocié pour ses membres lors de la dernière ronde de négociations collectives.

7. OBLIGATIONS LIÉES AU CONTRAT DE LOCATION-EXPLOITATION

Le contrat de location-exploitation pour de l'équipement, présentement en vigueur, le restera pour une période de 4 ans. La quote-part de l'ACAF dans les paiements de location minimaux futurs globaux dans le cadre de tous les contrats de location-exploitation est de 17 171 \$. Les paiements minimaux futurs de location sont payables au cours des exercices suivants:

2018	5 345	\$
2019	5 345	
2020	5 345	
2021	1 136	

ASSOCIATION CANADIENNE DES AGENTS FINANCIERS
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - Suite
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

8. DETTE À LONG TERME

La dette à long terme se compose de ce qui suit:

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Scotiabank - hypothèque à payer versements de capital égaux de 7 708 \$ plus intérêts variables au taux préférentiel de la banque, garanti par des biens immobiliers situés au 193 rue Richmond ayant une valeur comptable nette de 2 961 225 \$	1 803 750 \$	- \$
Moins portion courante	(92 500)	-
	1 711 250 \$	- \$

Les versements en capital au cours des cinq prochaines années sont estimés d'être comme suit:

2018	92 500 \$
2019	92 500
2020	92 500
2021	92 500
2022	92 500

Aux fins de ce qui précède, il a été supposé que l'hypothèque existante sera renouvelée à l'échéance selon les mêmes modalités et conditions.

L'ACAF est sujette à des clauses financières restrictives en vertu de la dette à long terme. L'ACAF doit se conformer annuellement au ratio du BAIIDA consolidé sur la portion courante de la dette à long terme et des intérêts qui doit être maintenu à un minimum de 1,25: 1. Au 31 décembre 2017, l'ACAF se conforme à cette clause financière restrictive.

9. OPÉRATIONS ENTRE DES PARTIES LIÉES

Conseil d'administration

Le conseil d'administration a reçu des honoraires et des remboursements de salaire totalisant 65 251 \$ (2016 - 70 338 \$) pour les services rendus. Le conseil a également reçu un montant de 59 696 \$ (2016 - 79 792 \$) pour des dépenses engagées au nom de l'ACAF. Ces opérations se sont déroulées dans le cours normal des opérations.

Comme le précise le détail du Rapport annuel de 2018, le projet de budget ci-après permet à l'ACAF de se concentrer sur ses priorités clés et de continuer d'offrir à ses membres des services de grande qualité. Ainsi, aux termes de ce budget, nous pourrons :

- offrir aux membres des services de qualité exceptionnelle avec un temps de réponse supérieur à la moyenne grâce à l'ajout d'un conseiller en relations de travail afin d'emboîter le pas à une demande grandissante,
- négocier une nouvelle convention collective pour la communauté des FI de la fonction publique,
- contrer la reclassification des emplois de nos membres et suivre de près les interventions en matière de dotation, afin de s'assurer qu'elles sont justes et transparentes,
- éviter le recours exagéré ou abusif aux entrepreneurs pour exécuter la charge de travail de nos membres,
- offrir tout l'éventail des programmes de formation et de perfectionnement professionnel de l'association, y compris les ateliers et les activités s'y rapportant, et ce, à la grandeur du pays; dispenser le programme d'échange interministériel aux membres résidant dans une même ville; organiser, à l'intention de petits groupes, des ateliers de formation sur l'heure du midi, ainsi que des rencontres d'information, et offrir toute la panoplie de possibilités de formation prévues au Programme mixte de perfectionnement professionnel,
- mettre à niveau le logiciel et le système d'administration des membres, afin que les membres puissent obtenir des renseignements et des services pertinents, en temps utile,
- établir des partenariats et entretenir les partenariats existants avec des organismes sympathisants et à même de faire avancer les intérêts de notre communauté.

Budget de 2019

	2017		2018		2019
	Budget	Réel	Budget	Prévision au oct. 2018	Budget Proposé
EXPLOITATION					
Recettes					
Cotisations des membres	2,595,000	2,513,231	2,661,900	2,556,000	2,866,200
Programme mixte de perfectionnement professionnel	-	520,314	500,000	1,390,726	900,000
	2,595,000	3,033,545	3,161,900	3,946,726	3,766,200
Frais					
Salaires et frais afférents	1,601,700	1,807,724	1,828,100	1,829,645	1,954,300
Frais du Conseil et des membres	123,400	77,067	138,300	119,366	189,000
Services professionnels et autres	522,000	322,509	658,500	431,966	381,500
Communications et promotions	59,000	59,715	73,000	54,733	58,800
Évènements et voyage	544,100	772,996	725,500	1,807,888	1,271,800
Frais généraux d'exploitation	266,500	328,972	459,000	483,277	442,100
	3,116,700	3,368,983	3,882,400	4,726,876	4,297,500
Déficit net d'exploitation	(521,700)	(335,437)	(720,500)	(780,150)	(531,300)
Investissement					
Fonds d'investissement de travail	108,000	109,133	40,000	60,000	-
Revenu de placement	156,500	550,009	720,900	762,153	265,900
	264,500	659,142	760,900	822,153	265,900
Excédant (déficit) net	(257,200)	323,705	40,400	42,003	(265,400)

	2017		2018		2019
	Budget	Réel	Budget	Prévision au Oct. 2018	Budget Proposé
Frais d'exploitation					
Administration	402,700	433,852	461,700	462,516	458,700
Relations de travail	999,600	1,100,221	1,065,000	1,070,326	1,162,900
Communications	283,300	287,216	378,400	361,147	384,000
Direction exécutive	211,500	216,143	199,500	215,400	210,600
Installations et dépenses de bureau	337,600	375,438	530,300	581,306	460,100
Conseil d'administration	117,400	132,716	154,400	140,146	148,500
Négociation collective	113,600	15,981	102,700	61,278	176,700
Relations ministérielles	70,600	61,298	79,100	114,247	118,400
Initiatives	175,000	38,363	190,000	41,650	60,000
Perfectionnement professionnel et évènements	311,100	627,570	576,900	1,568,782	999,800
Conseils du travail et affiliés	16,500	67,513	116,700	93,518	93,300
Plaidoyer	76,800	12,671	27,700	16,559	24,500
Développement des affaires	1,000	-	-	-	-
	3,116,700	3,368,983	3,882,400	4,726,876	4,297,500



Ian Boyle

Affaires mondiales Canada
Région de la capitale nationale

À mes collègues FI : bonjour !
Je m'appelle Ian et je voudrais vous représenter au conseil d'administration de l'ACAF.
Pourquoi ?

Je suis FI depuis maintenant 18 ans et pendant tout ce temps, j'ai toujours pensé qu'il était important pour moi de m'impliquer, de me porter volontaire et de venir en aide à mes collègues à titre de bénévole.

J'ai participé à différentes campagnes de la CCMTGC (trésorier ministériel, formateur de sollicitateurs, solliciteur), à différents comités en matière de santé et de sécurité au travail (comité de travail, comité d'orientation), aux comités organisateurs de la Semaine de la fonction publique et j'ai aussi été représentant de

l'ACAF auprès de deux ministères. J'ai toujours été de ceux à vouloir définir leur milieu de travail, à déborder le cadre de mon cubicule.

Par exemple, en 2010, alors que je représentais les FI au sein du comité d'orientation en matière de santé et de sécurité au travail du ministère des Finances, j'ai saisi toutes les occasions qui se sont offertes à moi pendant deux ans pour proposer, persuader et enfin convaincre la gestion de l'importance de disposer de défibrillateurs externes automatisés (DEA) sur les lieux de travail. Si, dans un premier temps, l'employeur était plutôt réfractaire à l'idée, avec le temps et grâce à la persévérance de mes collègues aussi déterminés que moi-même à atteindre ce but commun, nous avons finalement eu gain de cause avec pour résultat que l'on trouve maintenant des DEA sur les lieux de travail, ce qui contribue à la sécurité de toutes et tous.

Fort de mon expérience de nombreuses années à titre de représentant de l'ACAF auprès du ministère, je voudrais maintenant servir les membres à l'échelle nationale. Du coup, je voudrais défendre haut et fort les FI qui risquent d'être laissés pour compte dans les années à venir.

Par exemple :

Un pourcentage élevé des agents financiers membres de l'ACAF sont compétents et chevronnés sans pour autant être titulaires d'un titre comptable. Or, de plus en plus de postes sont assortis d'une désignation obligatoire. Qu'advendra-t-il de la carrière de ces gens-là si tous les postes de FI-03 ne sont plus à leur portée ? On constate le même phénomène pour les postes de FI-02. Les FI sans titres auront-ils les mêmes possibilités de cheminement de carrière ? L'ACAF défend-elle leurs intérêts ? À l'heure actuelle, seulement un membre sur sept du conseil d'administration n'est pas titulaire d'une désignation, ce qui n'est tout simplement pas la réalité de l'ensemble des membres de l'ACAF. Je voudrais donc être la voix de ces membres, question de m'assurer que les points de vue de tous les FI sont pris en compte et que tous sont représentés équitablement.

Bref, fier FI depuis 18 ans, j'ai été témoin de l'essor de l'ACAF et, dans l'ensemble, je suis d'accord avec l'orientation qu'elle s'est imprimée. L'ACAF aura toutefois de nombreux défis à relever à l'avenir et, au cours de l'année à venir, je voudrais être un représentant solide, le vôtre, au sein du conseil d'administration, afin de mettre l'épaule à la roue.



Pat Grantis, CPA, CMA

Santé Canada
Ottawa, Ontario

Je suis un CPA, CMA, niveau FI-03 à l'emploi de Santé Canada, qui poursuit présentement le Programme de perfectionnement avancé pour les agents financiers du BCG.

Je suis FI depuis 2004 et j'ai assumé différentes fonctions au sein des ministères de la Défense nationale et de Santé Canada, y compris la gestion des ressources, les opérations financières et la politique financière.

Je suis le représentant ministériel de l'ACAF depuis 2006 et, à ce titre, j'ai représenté l'ACAF lors de réunions avec les haut-placés de Santé Canada et de l'Agence de la santé publique du Canada. De plus, je suis membre actif du comité d'orientation en matière de santé et de sécurité au travail de Santé Canada où je m'emploie à trouver une façon d'éloigner les fumeurs à proximité des entrées de nos immeubles.

J'ai le privilège d'être membre du comité de négociation de l'ACAF cette année encore et je me suis engagé à veiller à ce que nos revendications soient équitables, raisonnables et représentatives du professionnalisme dont nous sommes appelés à faire preuve au quotidien.

Je suis un époux et un père enthousiaste qui s'efforce de trouver un bon équilibre entre ses obligations professionnelles et ses obligations personnelles tout en étant réaliste.

Je veux être membre du conseil d'administration de l'ACAF et si j'y suis élu, je m'engage à :

- bien me préparer aux réunions afin d'exprimer des opinions éclairées,
- collaborer avec les autres membres du conseil d'administration afin de m'assurer que les FI de tous les niveaux continuent de jouir des mêmes droits et avantages, notamment en matière d'équité, que nos collègues-fonctionnaires d'autres groupes et d'autres classifications, et
- tenir compte de la diversité du groupe des FI dans le processus décisionnel.

Je suis qualifié et je serais un atout à titre de membre du conseil parce que :

- j'ai fait preuve de mon engagement à l'endroit des FI que je représente et auquel je viens en aide depuis 2006, et ce, de manière professionnelle et conciliante,
- je suis un bénévole expérimenté auprès des organismes sans but lucratif où j'ai été membre du conseil d'administration, trésorier et président, et
- je suis réfléchi, stratégique et toujours en quête de résultats concrets.



Natacha Ruiz Tardif, CPA, CMA

Justice Canada
NCR (Ottawa)

J'ai commencé ma carrière au gouvernement fédéral à Ressources naturelles Canada (NRCan) dans la ville de Québec. En 2007, j'ai été acceptée dans le programme IARD-FORD et je suis déménagée à Ottawa. Depuis, j'ai eu la chance de travailler dans plusieurs ministères (TC, SPC-SSC, SPPC-PPSC, JUS) et ce dans plusieurs domaines (systèmes financiers, opérations comptables, voyages, CGF-FMA, S&C-G&C). De plus, je suis représentante ministérielle pour l'ACAF-ACFO depuis 2009.

Vision, Engagement, Buts

- Je comprends bien la réalité des Fis, étant moi-même FI et représentante ministérielle depuis 10 ans, je connais quels sont nos forces, et nos défis.
- Je crois qu'en tant qu'association, l'ACAF-ACFO pourrait mettre davantage d'efforts sur sa visibilité au sein de ses membres. Si je suis élue, je veux promouvoir les services de l'ACAF-ACFO pour que ses membres comprennent mieux quel est son rôle et ainsi aider plus de FI.
- Phénix reste un problème majeur et l'ACAF-ACFO doit continuer de supporter ses membres.
- Je m'implique dans ma communauté, car c'est selon moi la meilleure façon de faire avancer les choses. Je suis présidente du conseil de parents pour l'école de mon fils. J'ai donc de l'expérience à siéger sur un conseil et à avoir une vision stratégique pour une organisation.
- J'ai beaucoup d'entregent, je suis dynamique et proactive.
- Je suis trilingue (FR/EN) – et je parle aussi espagnol.
- J'ai vécu la réalité des FIs en région et dans la RCN. Je crois en l'intégration de ces deux contextes lors des prises de décisions pour l'ACAF-ACFO.

En conclusion, j'ai beaucoup à offrir à la communauté FI et j'espère avoir le privilège de vous servir pour la prochaine année.

Merci